

Note pour les Mairies en cas de nouvel habitant

Le territoire de la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher (CCBVC) est soumis à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Ce principe de facturation, peu répandu et connu, doit être expliqué aux nouveaux habitants du territoire.

- **La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères :**

Un livret est disponible afin d'expliquer le fonctionnement de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (document en pièce jointe). Ce dernier avait été mis à disposition en Mairie. Vous pouvez en demander auprès du service Environnement.

- **Le tri sélectif :**

Concernant le tri des emballages, des sacs jaunes sont disponibles en Mairie. Ces sacs peuvent contenir 4 grandes familles d'emballages : les bouteilles et flacons en plastique, les cartonnettes, les emballages métalliques, les briques alimentaires.

Les principales erreurs sont retrouvées sur les plastiques. Il est nécessaire de rappeler que seuls **les bouteilles et les flacons** en plastique sont à mettre dans **le sac jaune** (pots de yaourt, barquettes pour la viande, les sacs en plastique... sont à mettre dans la poubelle noire).

Par ailleurs, des bornes, réparties sur l'ensemble sur territoire communautaire, sont disponibles, ceci afin de trier les papiers et le verre.

Un guide du tri reprenant toutes ces informations est disponible et livrable en mairie.

- **Sacs noirs CCBVC :**

Merci de rappeler qu'en cas **de surplus occasionnel de déchets**, des sacs noirs de **50 litres floqués « Communauté de Communes Bléré-Val de Cher »** sont disponibles en Mairie au tarif de 1 euro (ce coût correspond au traitement des 50 litres d'ordures ménagères).

Pour être collectés, ces sacs doivent être présentés en même temps que le bac, logo de la CCBVC bien visible depuis la chaussée.

- **Déchetterie :**

Trois déchetteries sont accessibles pour les habitants de la CCBVC :

- Athée-sur-Cher – Zone de Ferrière
- Bléré – ZI St-Julien – 26 rue du Commandant J-Y Cousteau
- Chisseaux – Place des anciens Combattants

L'accès est possible grâce à une carte nominative. Les habitants peuvent l'obtenir gratuitement (pour la 1^{ère} demande) en adressant une demande à la CCBVC, soit par le biais d'un formulaire disponible sur le site internet de la CCBVC, soit en venant directement au siège de la CCBVC.

- **Divers** :

Pour toute demande d'exonération, merci de communiquer les coordonnées du service Environnement de la CCBVC : reom@cc-blere-valdecher.fr ou 02.47.23.58.63.

N'hésitez pas à orienter le nouvel habitant vers les services communautaires/environnement en transmettant nos coordonnées : CCBVC - 39 rue Gambetta - 37150 Bléré / reom@cc-blere-valdecher.fr / 02.47.23.58.63.

En cas de besoin, un agent de la CCBVC peut se déplacer pour vous fournir des documents ou informations sur le fonctionnement de la Redevance ou plus généralement sur le service de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Vous remerciant par avance pour votre participation.